

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 avril 2019	N° 2019-236

Convocation du 19 avril 2019

Aujourd'hui vendredi 26 avril 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, M. Pierre LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à M. Alain ANZIANI
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Marc LAFOSSE
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel POIGNONEC à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 10h15
M. Alain TURBY à M. Max COLES à partir de 11h20
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h30
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
M. Didier CAZABONNE à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY à partir de 12h15
M. Alain CAZABONNE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h20
M. Eric MARTIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 avril 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	<i>N° 2019-236</i>

**Parempuyre - Rue de Landegrand - Lancement de la concertation et définition de ses modalités -
Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Préambule

La rue de Landegrand (voir le plan de situation annexé) est située sur la commune de Parempuyre.

Cet axe, reliant la métropole au nord de l'agglomération, est empruntée par une circulation importante et est classée en itinéraire intercommunal de niveau 2. De plus, cette voie fait le lien entre le centre de Parempuyre et les quartiers ouest de la commune et connaît une forte expansion de l'habitat collectif en particulier. Cet axe est donc emprunté par des flux de transit importants vers le nord de l'agglomération, avec des vitesses importantes du fait d'une ambiance peu urbaine (simples accotements en stabilisé). Par ailleurs, cette voie est dépourvue d'aménagements pour les piétons et cyclistes. Bordeaux Métropole, alertée de cette situation par la commune de Parempuyre, envisage une requalification complète de cet axe, afin de remédier aux dysfonctionnements constatés : vitesses excessives, absence de cheminement piétons continus et d'aménagements cyclables, absence d'assainissement pluvial continu, ainsi qu'une image globalement peu qualitative.

Le contrat de co-développement 2018-2020 prévoit la finalisation des études et la levée des préalables fonciers sur l'ensemble du linéaire (y compris les deux carrefours situés aux extrémités) ainsi que des travaux de voirie entre la voie ferrée et la route de Pauillac, et la suppression du carrefour à feux route de Macau. Les travaux entre la voie ferrée et la route de Macau seront réalisés ultérieurement.

Il est à noter qu'une réunion publique (hors concertation réglementaire) a eu lieu le 9 janvier 2018 qui a permis de présenter l'étude préliminaire aux riverains et lancer les acquisitions foncières à l'amiable.

A ce jour, devant certaines difficultés d'acquisitions, une Déclaration d'utilité publique (DUP) est envisagée.

Le projet de requalification de la rue de Landegrand à Parempuyre étant un projet de voirie d'un montant estimatif supérieur au seuil de 1,9 million d'euros, amenant à modifier l'assiette de la voirie, il convient, conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, de procéder à l'organisation d'une concertation associant les habitants et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

2 – Objectifs du projet

La rue de Landegrand devra continuer à assurer son rôle d'itinéraire intercommunal, tant pour les véhicules automobiles que pour les cyclistes, mais avec des vitesses apaisées et des carrefours sécurisés.

Par ailleurs, elle dessert aujourd'hui des zones résidentielles et comporte 3 paires d'arrêts de bus : à ce titre, il paraît nécessaire d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et le confort des piétons à cette voie et aux arrêts de transport en commun, y compris des personnes à mobilité réduite.

Il apparaît également nécessaire d'améliorer le système d'assainissement pluvial sur la totalité de cette voie, puisqu'aujourd'hui, une partie des eaux de pluie ruisselle du domaine public vers les propriétés privées.

Enfin, il est souhaitable d'embellir, favoriser la biodiversité et réduire les îlots de chaleur sur cet axe, par la création d'espaces verts.

3 – Ouverture et modalités de la concertation

Cette concertation portera sur le projet de réaménagement de la rue de Landegrand au stade étude préliminaire (qui définit les fonctionnalités attendues et vérifie leur faisabilité).

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités minimales suivantes, mises en œuvre par la Métropole avec l'appui de la commune de Parempuyre :

- L'insertion d'une annonce dans un journal local avant le lancement effectif de la concertation l'informant de la date de lancement et des modalités de la concertation.
- Le dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public de ces locaux et d'un registre permettant de consigner les observations du public en mairie de Parempuyre, et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial ouest, Direction du développement et de l'aménagement).
- L'insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et la mise en place de pages dédiées permettant également de recueillir les avis et observations du public directement via ce site.
- La permanence en mairie de représentants de Bordeaux Métropole sur 2 demi-journées.

Le dossier consultable comprendra la présente délibération ainsi qu'une notice explicative et un plan de situation.

Ce dossier pourra être complété, le cas échéant. Dans cette hypothèse, le public en sera informé. Il en sera de même en cas de mise en place de modalités complémentaires.

La date de clôture de la concertation sera communiquée au minimum sept jours avant par voie de presse (presse locale) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Le bilan de cette concertation sera arrêté par le Conseil métropolitain à l'issue de cette procédure, conformément aux exigences de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme. Il sera versé au dossier d'enquête préalable à la DUP.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants et R103-1,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le plan de situation annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole souhaite engager la requalification de la rue de Landegrand sur la commune de Parempuyre,

CONSIDERANT qu'il est, dès lors, nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet de requalification et de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les objectifs suivants du projet de requalification de la rue de Landegrand sur la commune de Parempuyre :

- Apaiser la circulation automobile en créant une ambiance plus urbaine,
- Proposer des cheminements pour les piétons et les cyclistes continus, sûrs et confortables,
- Mettre en conformité les arrêts de bus avec la réglementation pour les personnes à mobilité réduite,
- Proposer un nombre de places de stationnement adapté à la demande,
- Mettre en place un réseau d'assainissement pluvial,
- Embellir le site, favoriser la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur en plantant des arbres, et en créant des espaces verts,

Article 2 : d'ouvrir une concertation portant sur le projet de requalification de la rue de Landegrand à Parempuyre.

Article 3 : d'approuver les modalités de la concertation décrites au paragraphe 3 du rapport de présentation, intitulé « Ouverture et modalités de la concertation ».

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser des modalités complémentaires, et à en fixer la date de lancement effectif et la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 avril 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 AVRIL 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2019	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PUJOL

Parempuyre- rue de Landegrad

Annexe à la délibération d'ouverture de la concertation

